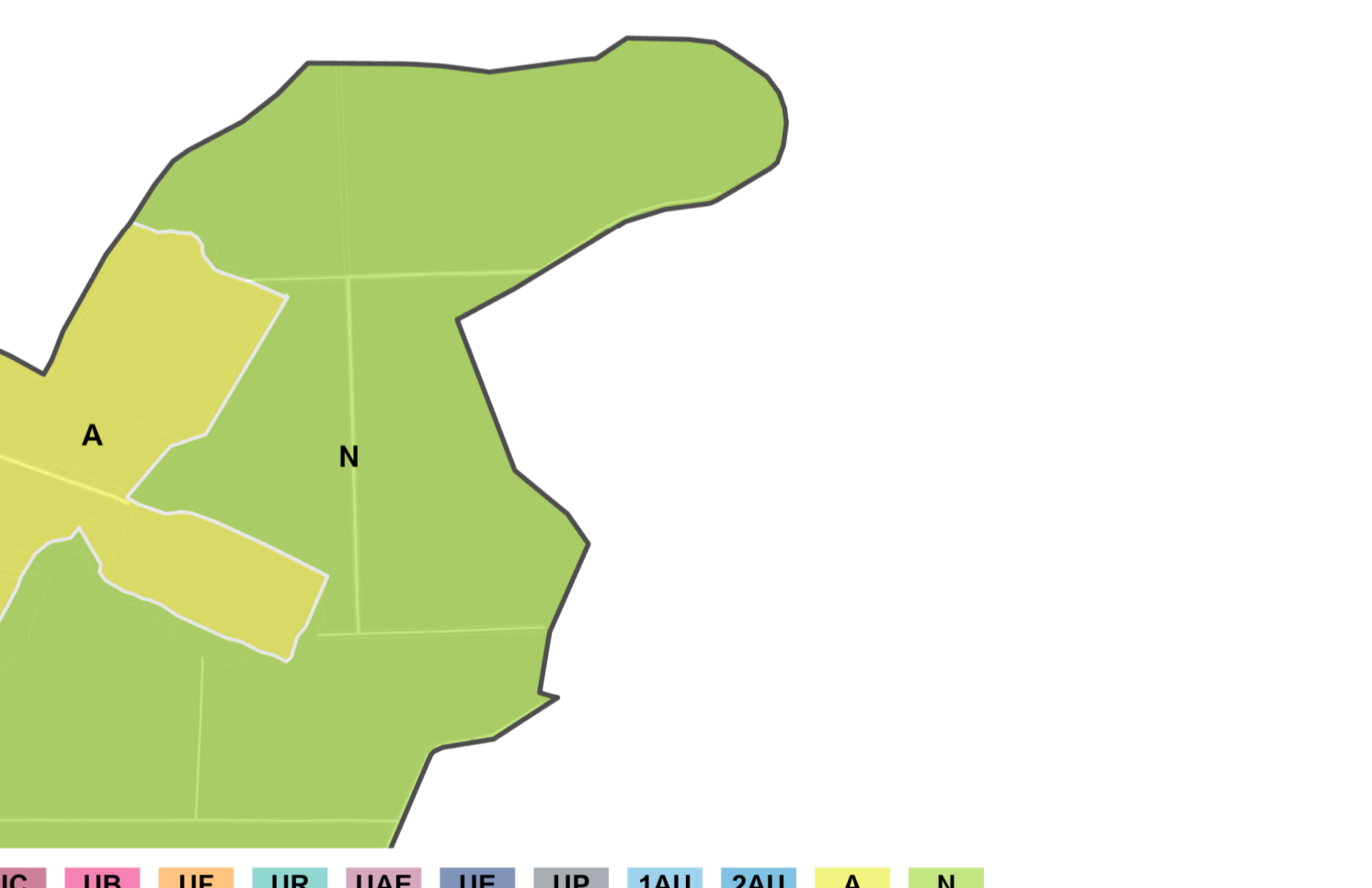


- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
 - Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA.1), 10/10/2022 (MA.2),  
 10/10/2023 (MA.3), 11/03/2024 (MA.4), 16/11/2024 (MA.5)  
 - Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),  
 10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)  
 - MS engagé par arrêté le 08/11/2024

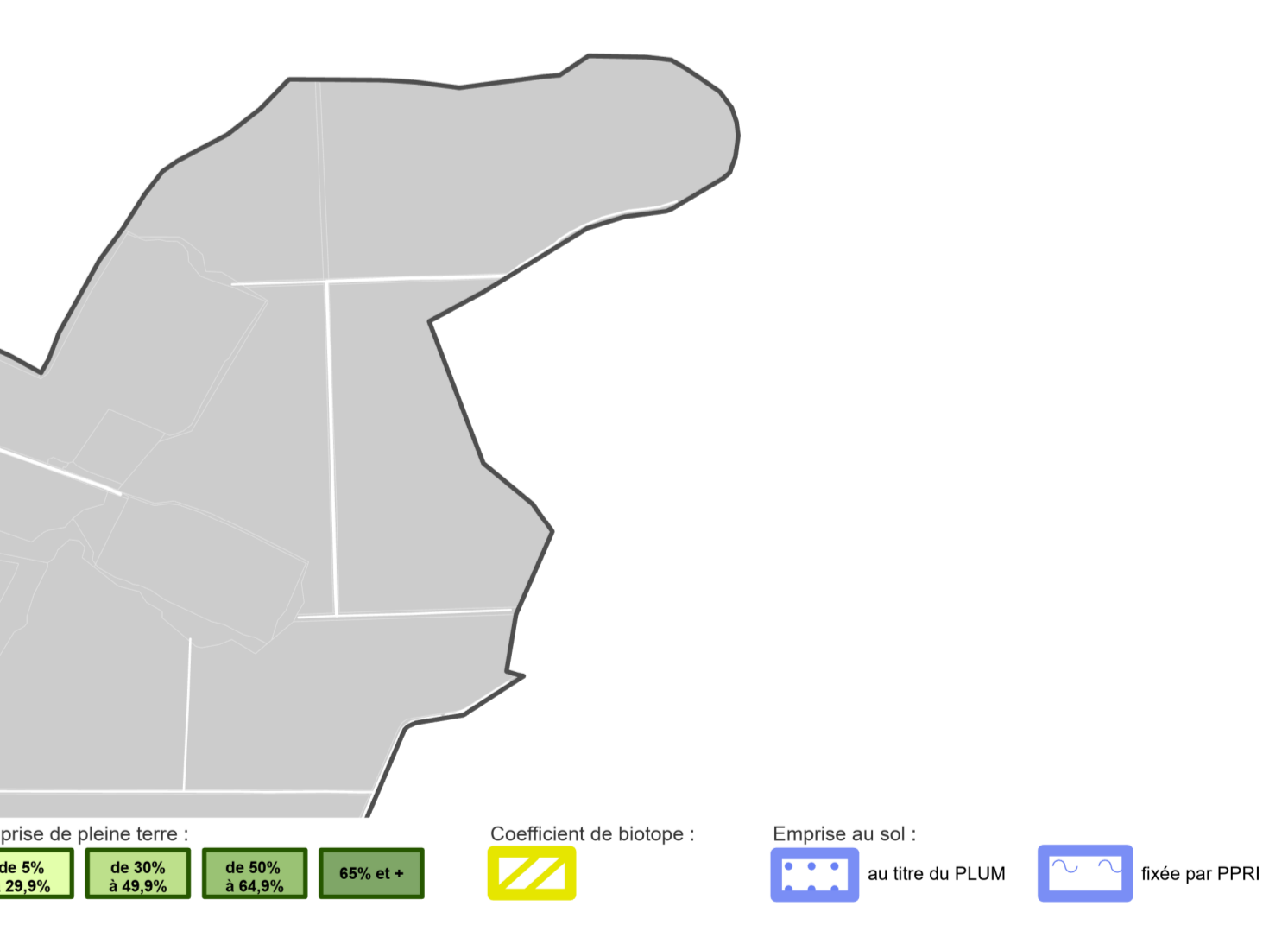
**LÉGENDE DE LA PLANCHE**

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<b>Zonages d'urbanisme</b> UC - zone Urbaine de Centre-ville UC2 - zone Urbaine de Centre-ville UC3 - zone Urbaine de Centre-ville UC4 - zone Urbaine de Centre-ville UC5 - zone Urbaine de Centre-ville UB - zone Urbaine de Boulevard UF - zone Urbaine de Fonction UE - zone Urbaine d'Equipement UA - zone Urbaine d'Activités NA - zone Naturelle A - zone Agricole TMI - Indice de taille minimale de logements (DC-3.2)	<b>Prescriptions d'urbanisme</b> Cône de vue et perspective exposés Actes protégés Lignes locales Alignement d'arbres Coteur d'us Parc et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jantes techniques et parkings Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Eclairage des infrastructures Enseignes publicitaires Lignes commerciales protégées Equipement scolaire Secteur de constructibilité limité Secteur imposant un minimum (1) ou un maximum (2) de hauteur Zone non constructible Supplément de plus de 3 toles Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Secteur de transports publics collectifs

**EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR**



**EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES**



**EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS**

